

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

5^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres 

COMMUNIQUE FINAL

La cinquième session ordinaire du Conseil des Ministres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale s'est tenue le 11 décembre 2000 à N'Djaména au siège national de la BEAC, sous la présidence de Son Excellence MAHAMAT ALI HASSAN, Ministre des Finances de la République du Tchad, Président en Exercice du Conseil.

Les six (6) Etats membres étaient représentés, la liste des Ministres participants est jointe en annexe.

Dans son discours, le Président a souhaité, au nom du Président de la République, Président en exercice, du Gouvernement et du peuple tchadien, la bienvenue en terre tchadienne, à ses homologues de la sous-région, ainsi qu'au Secrétariat Exécutif de la CEMAC et au Gouverneur de la BEAC.

Il a, par la suite, fait état des efforts déployés par le Secrétariat Exécutif depuis le dernier Conseil de décembre 1999 à N'Djaména, dans la mise en place des Institutions de la Communauté, à savoir la Cour de Justice et la Commission Interparlementaire, respectivement installées le 12 avril 2000 à N'Djaména et le 22 juin 2000 à Malabo.

Après avoir exhorté les Gouvernements des Etats membres à persévérer dans la voie des réformes dans la rigueur et la discipline pour consolider le redressement de nos économies, afin d'impulser des politiques hardies de développement que nos populations attendent, le

Président a, en terminant son propos, invité le Conseil à se pencher avec engagement et détermination, sur les affaires à examiner.

Le Conseil des Ministres a pris connaissance des résultats des travaux du Comité Inter-Etats. Il s'est félicité de l'achèvement du processus de mise en place des Institutions de la CEMAC notamment l'installation de la Cour de Justice et de la Commission Interparlementaire.

Au cours de leurs travaux, les Ministres ont passé en revue le rapport d'activité du Secrétariat Exécutif exercice 2000 et l'ont félicité pour l'action menée d'une part, et adopté le programme d'action pour l'exercice 2001 d'autre part.

En ce qui concerne le secteur agricole, le Conseil a adopté le programme régional de Sécurité alimentaire qui sera exécuté dans nos Etats avec l'appui de la FAO, de l'Union Européenne et des autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

En matière de politiques économiques, le Conseil a pris connaissance des dispositions pratiques arrêtées d'un commun accord par le Secrétariat Exécutif, la Banque Centrale et les partenaires extérieurs au développement, pour le démarrage des activités du dispositif de surveillance multilatérale à compter de l'exercice 2001. Il a demandé à la BEAC de poursuivre le processus de transfert de ce dossier au Secrétariat Exécutif de la CEMAC suivant le calendrier arrêté.

Sur la revue de l'application de la réforme fiscal-douanière, il a pris des résolutions pertinentes, pour corriger les distorsions constatées, et donner mandat au Secrétariat Exécutif, de mener une étude d'évaluation de l'impact de celle-ci sur les économies à l'effet d'un

réaménagement du Tarif Extérieur Commun. Le Conseil a recommandé la redynamisation de la Direction des Douanes.

Il s'est par ailleurs appesanti sur les négociations annoncées à l'O.M.C. et au niveau de l'Union Européenne. A cet effet, le Conseil a donné mandat au Secrétariat Exécutif pour préparer et conduire, en collaboration avec la CEEAC les futures négociations en vue de la conclusion d'accords de partenariat économiques et commerciaux avec l'Union Européenne.

Le Conseil a également décidé de l'organisation, dans le courant du premier semestre 2002, des prochaines journées CEMAC à Libreville.

Le Conseil s'est enfin félicité des concertations périodiques entre la CEMAC et l'Union des Patronats d'Afrique Centrale (UNIPACE) et a vivement souhaité que ces relations se renforcent davantage, pour permettre une réelle accélération du processus d'intégration dans la zone.

En ce qui concerne les questions institutionnelles, le Conseil a adopté le budget de la Communauté exercice 2001, examiné et adopté le nouveau mécanisme de financement de la Communauté. Celui-ci se fonde sur la mise en place d'une taxe ou d'un prélèvement communautaire à l'intégration au taux de 1 % dans chaque Etat des recettes d'importations en provenance des pays tiers à la zone. Ce mécanisme sera opérationnel dès janvier 2002. En attendant, les dispositions ont été prises pour rendre le Règlement des contributions plus régulier.

Le Conseil a demandé au Secrétariat de réunir un Comité ad hoc des Experts, afin de finaliser les modalités de fonctionnement du Fonds de Développement de la CEMAC.

Le Conseil a par ailleurs adopté les textes portant Statuts et Règles de procédures, de la Cour, à soumettre à la très haute sanction de la Conférence des Chefs d'Etat.

Passant à l'examen des affaires sociales, le Conseil a pris acte de la Recommandation de la Conférence sous-régionale sur le dialogue sociale et la coopération tripartite dans les Etats membres de la CEMAC d'une part, tenue à Bangui le 22 juillet ainsi que des conclusions de la réunion des Recteurs des Universités de l'Afrique Centrale, tenue à Libreville le 24 novembre 2000.

En ce qui concerne les questions fiscal-douanières, le Conseil a donné son accord pour la révision du Code des Douanes, ainsi qu'un autre relatif à la mise en œuvre du Plan Comptable OHADA dans les Etats membres de la CEMAC d'une part. Il a par ailleurs délivré un certain nombre d'agrément de commissionnaires en douane, des professionnels libéraux de la comptabilité, des conseils fiscaux et de professions maritimes et auxiliaires de transport.

Abordant les questions d'ordre général, le Conseil des Ministres a fixé la date du 30 juillet 2001, pour la mise en circulation simultanée dans les Etats, du passeport CEMAC.

Les travaux du Conseil se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité et de franche collaboration.

La date du prochain Conseil des Ministres a été fixé au 20 juillet 2001.

Fait à N'DJAMENA, le 11 Décembre 2000

